



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2018**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. FOLLAIN Alfred, M. DRIEU Jean-Luc, M. LESGUILLIER Daniel, Mme GALIAZZO Odile, M. BLIN Christophe.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme MARGOLLÉ Anne (pouvoir à Mme GRANDET Florence).
M. HARIVEL Rémi (pouvoir à M. CHARLOT Christian).
M. CHAPDELAIN Ludovic (pouvoir à Mme HOLANDE Chantal).
Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).
M. CHÉRON Pierre (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel).
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane (pouvoir à Mme GALIAZZO Odile).

- Début de la séance à 18h02
Election du secrétaire de séance : est élue Madame HOLANDE Chantal.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 7 août 2018

Adopté à l'unanimité

2. Construction d'une halle de marché - annulation de la procédure en cours

La commune de Jullouville a été alertée par le service juridique du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie du risque de non-conformité du règlement de consultation, émis dans la procédure lancée pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle de marché. Cette procédure a été votée lors du conseil municipal des 13 juin et 11 juillet 2018. Par précaution, ce conseil demande l'annulation de cette procédure développée dans la délibération du 11 juillet 2018. Il convient donc d'annuler la délibération du 11 juillet 2018 pour relancer la procédure dans les conditions de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Adopté à l'unanimité

3. Construction d'une halle de marché - mission de maîtrise d'œuvre

Il est proposé au conseil de relancer une nouvelle consultation pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une halle de marché.

Adopté à l'unanimité

4. Terrain communal « Grimaldi » - déclassement de la voirie communale

Suite à l'enquête publique portant sur le projet de déclassement de la voirie communale du parking dit "Grimaldi" et au vu du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, il est demandé au conseil de déclasser ledit parking de la voirie communale pour l'affecter en bien privé communal.

Adopté par 18voix et abstention de Madame Odile GALIAZZO

5. Avenue de Granville - élargissement du trottoir

Une négociation a été entreprise afin d'élargir le trottoir avenue de Granville. Les propriétaires sont d'accord pour céder à la commune une bande d'un mètre environ permettant ainsi d'obtenir un trottoir correct. L'acquisition se ferait pour un euro symbolique, frais à la charge de la commune, avec une prise en charge partielle des travaux de construction d'une nouvelle clôture. Il est demandé au conseil de donner son accord et tous pouvoirs au maire pour la réalisation des actes administratifs et choix du notaire.

Adopté à l'unanimité

6. Convention avec le conseil départemental de la Manche pour assistance technique

Le département dispose d'une agence d'assistance aux collectivités locales concernant l'aménagement des voiries et autres projets, sur le domaine dont elle est gestionnaire. La commune a en projet les études suivantes :

- RD 911 : un cheminement piéton/vélo (voie douce protégée) entre Le Pont Bleu et le carrefour RD911/avenue des Minquiers ;
- RD 911 : élargissement du trottoir d'Edenville ;
- RD 911 : aménagement des abords de la place de la future halle de marché ;
- RD 571, à Bouillon, réaménagement du carrefour avec le chemin des Fontaines et prolongation de la voie douce ;
- RD 109, sur l'avenue Armand Jullou, aménagement d'un cheminement piétonnier et organisation du stationnement.

Une convention pour prestation d'assistance technique à la collectivité est proposée par site. Le conseil donne son accord sur ces conventions et tous pouvoirs au maire pour les signer ainsi que celles qui seront présentées pour d'autres projets du même type

Adopté à l'unanimité

7. Réhabilitation du ruet dans le secteur des Grunes - acquisition de terrain

Dans le cadre de la réhabilitation du ruet dans le secteur des Grunes, à proximité du terrain en cours de vente à M. LEMESLE, en complément aux décisions prises lors de la séance du 13 juin 2018, il est nécessaire, pour des raisons d'entretien, de procéder à l'acquisition supplémentaire d'une partie de terrain sur la propriété cadastrée section AO numéro 190, située 34 avenue des Cormorans, dans le prolongement du terrain précédemment acquis. Elle se ferait à l'euro symbolique pour une surface d'environ 35 m², frais à charge de la commune.

Il est demandé au conseil de donner son accord et tous pouvoirs au maire pour la réalisation de cette acquisition et l'établissement de l'acte correspondant par l'étude notariale HUET-LEROY et associés.

Adopté à l'unanimité

8. Convention pour servitude de canalisations d'eaux pluviales en terrain privé

Afin de canaliser convenablement les eaux pluviales de la route de la Pourrie sans inonder une propriété appartenant à Madame Gosse, il est nécessaire d'établir à demeure un ensemble de canalisations d'eaux pluviales de 30 mètres environ dans cette propriété privée. Il convient d'avoir recours à une convention de servitude pour l'entretien ultérieur de l'ouvrage.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

9. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - année 2017

Il est demandé au conseil de donner son avis sur le rapport portant sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité

10. Lotissement communal "Résidence Les Rives du Thar" - Renforcement du réseau de distribution d'électricité

Afin de renforcer le réseau électrique du secteur de l'avenue des Huguenants (poste de transformation actuel insuffisant), Enedis se doit d'installer un poste de transformation HTA/BT, assurant la liaison entre le réseau haute tension et le réseau basse tension.

Il est proposé une implantation à proximité de la station de refoulement du SMAAG, en bordure du lotissement communal de la "Résidence Les Rives du Thar".

Il est demandé au conseil d'approuver une convention de mise à disposition et de servitude pour installer cet équipement.

Adopté à l'unanimité

11. Transfert de la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (T.C.C.F.E.) au SDEM50

La commune de Jullouville fait partie du SDEM50. Par ailleurs, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité est prélevée auprès de chaque abonné d'électricité et nous est reversée. Il est demandé au conseil de donner son accord pour reverser le montant de cette taxe au SDEM50. Ceci permettra à la commune, par exemple, d'obtenir des subventions bien plus importantes pour l'enfouissement des réseaux.

Sujet reporté - à travailler en commission travaux et finances

12. Fournitures des toilettes publiques automatiques

Il est demandé au conseil d'autoriser la commune à installer les toilettes publiques, initialement prévues en bordure du cheminement piéton du terrain des Grunes (près de l'avenue du Docteur Lanos-Dior), à proximité de l'aire de jeux installée avenue des Frégates, en raison des futurs travaux de la salle des Mielles qui entraîneront la suppression des toilettes publiques extérieures.

Adopté à l'unanimité

13. Ouverture des commerces le dimanche après-midi - 2019

Il s'agit de délibérer sur la suppression du repos dominical et l'emploi de salariés pendant 12 dimanches au cours de l'année 2019, pour tous les commerces de détail.

Adopté à l'unanimité

14. Participation pour enfants hors communes scolarisés à Jullouville

Pour l'année scolaire 2016-2017, la participation demandée aux communes de domicile d'enfants scolarisés à Jullouville s'est élevée à :

- 1280 € pour un enfant en maternelle
- 860,00 € pour un enfant en élémentaire

Il est demandé au conseil de fixer le tarif pour l'année scolaire 2017-2018.

Maintien du tarif adopté à l'unanimité

15. Convention pour financement par la CAF pour mise en place du "Plan mercredi"

Pour obtenir le versement de la bonification relative à la mise en place du "Plan mercredi", il y a lieu de signer une convention avec la CAF.

La CAF sollicitant régulièrement des conventions pour les bonifications relatives à divers dispositifs, il est demandé au conseil municipal de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes conventions à intervenir avec la CAF.

Adopté à l'unanimité

16. Location de salle

L'association VIVANCE demande la mise à disposition de la salle de la Tanguière pour des séances de sophrologie.

Accord à l'unanimité

17. Demandes de subventions

1° Une étudiante, Mademoiselle HULIN, domiciliée à Saint-Michel-des-Loups, chemin de la Noblerie, en 2^e année d'école d'infirmière, désire faire un stage à Haïti dans le cadre de ses études. Elle sollicite une subvention pour son voyage qui lui coûtera environ 1 500 €. Le conseil municipal décide de lui accorder la somme de 150 €.

Adopté à l'unanimité

2° Une subvention est demandée au conseil municipal de la part de la chorale "l'Écho du Roc" pour les dépenses en électricité et le chauffage lors de leurs concerts dans l'église Notre-Dame-des-Dunes de Jullouville. Le conseil municipal décide de lui accorder une subvention de 200 €.

Adopté par 18 voix et abstention de Madame Martine ROPITEAU

18. Décisions modificatives budgétaires

Des modifications budgétaires sont nécessaires pour permettre le règlement de certaines dépenses.

Adopté à l'unanimité

19. Personnel

Par délibération du 27 février 1992, le conseil municipal a admis le personnel communal au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il est rappelé qu'à défaut de repos compensateur correspondant à la durée des travaux supplémentaires réellement effectués (sur demande expresse du maire ou du chef de service), par nécessité de service, des indemnités horaires peuvent être attribuées, étant précisé que le choix de la récupération ou du paiement relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ce dispositif dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité

20. Questions diverses

- transfert des actifs de la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette" et de la villa "Les Violettes" au C.C.A.S. de Jullouville
- dossiers de recours gracieux et contentieux :
 - M. et Mme RENOULT et M. et Mme FREY / Conservatoire du Littoral : observatoire de la mare de Bouillon
 - M. et Mme DEROYAND / Indivision Garnier (représentée par Mme KORADY) : lotissement des Bords du Thar - opération de défrichement
 - M. et Mme CHARUEL : alignement de leur garage en bordure de la départementale
 - Mme CHATELLIER / M. BRETON-Mme CHATELLIER : avenue des Mines d'Or (litige de vue)
 - M. et Mme LEROTY / M. MARTIN : agrandissement d'immeuble (litige sur la hauteur)
 - M. et Mme VAULTIER / Commune : problème de dents creuses au Village de Lézeaux (s'apparente au dossier de M. MONTREUIL)
 - M. GRAVIER et Mme GRAVIER / Mme CUVILLIER : préjudice visuel
 - M. GODEFROY / Commune : problème de dents creuses
 - M. JOSSEAUME / Commune : terrain non constructible
 - Mme LESGUILLIER / Commune : rejet du tribunal pour la propriétaire de la haie
- attribution du marché de restauration scolaire à la Société VITALREST depuis le 1^{er} octobre 2018
- M. LESGUILLIER demande un bilan touristique de la saison. Le point sera fait la semaine prochaine
- Info de M. DAVID : une commission travaux et urbanisme aura lieu le mardi 6 novembre à 9 heures
- Mme HOLLANDE signale une rève-partie au Rouge Pommier à Saint-Michel-des-Loups le 29 septembre
- Une plainte au niveau du procureur a été déposée pour les nuisances sonores

La séance est levée à 19h31

Chantal HOLLANDE